

INVITATION

MATINALE DU 19 NOVEMBRE 2019
À 9H00 PRÉCISES

COMPRENDRE & ANTICIPER LA RÉFORME ET L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

 **TOUTES LES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES** 

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi Avenir) réforme en profondeur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Elle prévoit de nombreuses évolutions :

- les modalités de réponse à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- le changement dans la déclaration d'obligation d'emploi (DOETH)
- le calcul de la contribution annuelle.

Ces changements interviendront le 1er janvier 2020, des modalités transitoires sont prévues jusqu'au 31 décembre 2024. L'enjeu immédiat, pour les entreprises, est de se préparer à cette réforme et d'en anticiper les effets dès aujourd'hui.

Intervenants : Tomas Redondo et l'Agefiph PACA

 agefiph



*Cette matinale se tiendra dans les locaux de l'UIMM – 60 chemin de Fontanille
– Agroparc – 84095 Avignon*

Nous vous remercions de confirmer votre présence avant le 15 novembre 2019 par mail (contact@uimmvaucluse.fr) en indiquant le nombre de personnes présentes.